

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/04/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022  
(accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

**Des travaux d'effacement de réseaux aériens doivent être réalisés dans le cadre des opérations connexes d'accompagnement du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal menées dans les rues adjacentes.**

**Une convention doit être passée avec Orange pour réaliser ces travaux pour lesquels une participation communale est sollicitée à hauteur de 2 291,00 €.**

\*\*\*

En accompagnement du projet de Pôle d'Echange Multimodal, des opérations d'aménagement de voies connexes sont réalisées et font l'objet de travaux d'effacement de réseaux aériens. Il s'agit de l'impasse de la Gare, de la rue Le Nobletz et des rues Dr Guillard et Bourla.

En complément des trois conventions déjà passées avec le SDEF une convention doit être signée avec Orange pour un montant total de 2 291,00 €HT, conformément au devis joint.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver la convention particulière, passée avec Orange, relative à la mise en souterrain des équipements de télécommunication électroniques établis sur appuis Orange rue Guillard à Quimper, ainsi que le devis correspondant ;

2 - d'autoriser madame la maire à les signer.